

F

**CHAUD
LE MOIS
DE MARS
AU PLAN
SOCIAL !**

CHORUS 71



Déposé le 26 Février 2005

Un calendrier chargé, tant dans le public que dans le privé, le Gouvernement construit la cohésion sociale dans la rue, mais contre lui !

LE 10 MARS

**EDUCATION, RECHERCHE, SERVICES PUBLICS, PRIVE
TOUS ENSEMBLE DANS L' ACTION**

Ecole, recherche et enseignement supérieur, services publics, salaires et pensions, emploi, temps de travail, défense du code du travail, abandon du projet de loi d'orientation sur l'école, du projet de LOP sur la recherche et l'innovation, rejet des transferts de missions et de personnels, refus des suppressions de postes... négociations sur nos propositions pour un service public d'éducation qui assure la réussite de tous les jeunes...les mobilisations se multiplient, elles manifestent une volonté croissante d'agir, de ne pas laisser passer de nouvelles régressions, de faire aboutir des revendications.

Le seule réponse du gouvernement à cette mobilisation massive a été l'affirmation qu'il poursuivrait la même politique! Non seulement il ignore les revendications mais il avance des mesures qui constitueraient des régressions supplémentaires.

La FSU se félicite des appels unitaires dans la fonction publique et l'éducation pour une nouvelle journée de mobilisation le 10 mars :

- parce que la remise en cause du code du travail et la remise en cause des statuts et des services publics sont les deux versants d'une même politique de régression sociale

- parce que la volonté d'alourdir le temps et les

Suite page 12....



Dispensé de timbrage CHALON C.D.L.S.

SOMMAIRE :

Editorial, Tous ensemble dans l'action (p 1)

CTPD du 2/2/05, déclaration SNES (p 2 & 8)

**Non aux suppressions de postes,
Rassemblement à MACON le 2 Mars (p 3)**

Communiqués de presse (p 4)

La FSU 71 appelle... The new sectorisation...

**Communiqué des organisations syndicales de la
FONCTION PUBLIQUE CGT-CFDT-FO-UN-
SA-FSU-CFTC (p 5)**

**10 mars : Grève et manifestation
interprofessionnelle (p 6)**

La loi BORLOO vue de l'ANPE (p 7)

Résultats des élections professionnelles (p 8)

Retraites, validation des services (p 9)

J'ai lu... (p 9) Action Sociale (p 10)

Communiqué de presse de la FCPE (p 10)

**Formation Syndicale : Décentralisation
Inscrivez-vous aujourd'hui (p 11)**

Publicité CME (page 12)

Organe de la **Fédération Syndicale Unitaire** de Saône & Loire 2 rue du Parc 71100 CHALON/SAONE

Imprimé par nos soins , Directeur de publication : Yves LEMAL .** Trimestriel. ** Prix au N° 1 €

Tel : 03 85 43 69 69 Fax : 03 85 43 69 70

*** FEVRIER 2005 ***

Numéro 63

Une fois de plus, encore moins !

Alors qu'au plan national 5 845 emplois d'enseignants seront supprimés à la rentrée 2005 pour une baisse prévue du nombre d'élèves de 42 500 élèves dans le Second Degré, soit 1 emploi pour 7 élèves de moins, cette fois l'Académie de Dijon doit rendre 340 ETP. Après les 150 moyens d'enseignements perdus en 2003 et les 190 en 2004, c'est en 3 rentrées 654 moyens d'enseignement qui auront été supprimés dans notre Académie sans compter les récupérations internes du Rectorat sur les surnombres. Le département, pour sa part et pour les seuls collèges, devra rendre 60 ETP cette année. Les lycées du 71 verront disparaître 60 ETP en 2005 alors que les effectifs sont globalement stables.

Voilà le cadre de la préparation de rentrée 2005 qui se fait une nouvelle fois sans que soit parue la circulaire de rentrée et avant que soient connus les termes exacts de la nouvelle loi Fillon qui devait pourtant s'appliquer en partie dès septembre prochain. Voilà aussi l'explication de notre attitude le lundi 31 janvier pour la première séance prévue de ce CTPD. Notre absence volontaire entendait en effet stigmatiser ce « choc suppressif » conséquence d'un budget de l'Education Nationale que nous n'avons cessé de dénoncer.

Pour les collèges, la baisse prévue de 814 élèves ne saurait justifier de telles mesures pas plus d'ailleurs qu'une prétendue solidarité envers des académies qui seraient moins bien loties. Toutes, en France métropolitaine, doivent rendre des postes à l'exception d'Aix-Marseille. Les deux arguments avancés pour justifier les retraits à savoir la baisse démographique et le redéploiement ne réussissent pas à cacher l'insuffisance de l'engagement éducatif du gouvernement actuel. Insuffisance qui en dit long sur la réalité des quelques ambitions affichées par sa loi d'orientation.

Et si les départs en retraite permettaient jusqu'alors d'amortir quelquefois pour les enseignants au moins, au plan individuel, les dégâts qui ne manquaient pas de toucher sévèrement l'encadrement des

élèves, aujourd'hui, ces deux conséquences néfastes s'additionneront totalement avec la multiplication des mesures de carte scolaire qu'on peut d'ores et déjà prévoir. Quel avenir va être proposé à nos collègues dont le poste va être supprimé à la rentrée ? Allons-nous connaître une multiplication de postes partagés sur deux voire trois établissements ? Nous attendons une réponse précise à ces questions.

Maigre consolation, cette année pour la première fois la dotation départementale de Saône-et-Loire a été calculée de la même manière que celle des deux départements de l'Yonne et de la Côte d'Or. La FSU, avec sa motion déposée au CDEN de décembre 2004 et largement approuvée par cette instance, n'y est peut-être pas totalement étrangère. Mais l'évitement du pire ne saurait cependant constituer une satisfaction devant le tableau proposé pour la rentrée 2005.

Les dotations plus qu'étriquées qui poursuivent le mouvement engagé l'an passé vont conduire à amplifier les effets que nous avons déjà soulignés :

- L'augmentation – ô combien paradoxale quand on se réfère sans arrêt à la baisse démographique... -du nombre d'élèves par division.

- La multiplication de groupes de langue très chargés et parfois plus chargés que les divisions ;

- Le non respect des textes réglementaires : on rogne sur les horaires pour assurer des actions nécessaires ou des enseignements obligatoires. Et ce sont en général, les disciplines plus fragiles qui en sont les victimes : éducation musicale, arts plastiques, technologie... voire les mesures d'aide aux élèves en difficulté...quant aux IDD, n'insistons pas.

Bref, au lieu de profiter de la situation pour améliorer l'encadrement et créer les conditions pédagogiques d'une réussite des élèves, on continue à tailler dans les structures et les personnels des établissements – l'académie de Dijon doit également rendre 5,5 postes de personnel d'orientation et 22 emplois administratifs et ce ne sont pas 20 emplois supplémentaires

d'assistance éducative qui vont compenser la véritable hémorragie que connaît ce domaine avec, notamment, la disparition des Aides - Educateurs. Là encore les discours apaisants et volontaristes sur la nécessité d'une présence d'adultes et de jeunes adultes dans l'établissement, notamment pour gérer et endiguer la violence qui se développerait dans les établissements scolaire trouvent un démenti chiffré sans appel.

La publication d'une nouvelle carte des langues d'ailleurs établie sans concertation avec les enseignants de langues affiche pour les collèges du département, la suppression attendue du portugais à Pasteur (Mâcon) et celle massive et, elle, totalement inattendue, de 45 sections d'allemand (38 LV1 + 7 LV2) , de 10 sections d'anglais LV2. Elle propose seulement en contrepartie l'ouverture de 2 sections d'espagnol depuis longtemps réclamées à Sanvignes et Saint-Martin-en-Bresse et, la nouveauté de cette carte, la création de 16 sections « bilangues » qui ne reposent sur aucun texte réglementaire et sont donc l'objet de toutes les interrogations voire de toutes les méfiances.

Madame le Recteur, tout en réaffirmant sa volonté de relancer l'apprentissage de l'allemand a reconnu elle-même, en CTPA, que les apprenants en allemand dans le premier degré constitueront 10 % des effectifs en 2005 alors que cette année ils étaient 14% de l'ensemble des pratiquants d'une langue vivante. Il suffit de comptabiliser les 42 non ouvertures ou fermetures annoncées en primaire dans les 53 secteurs de Saône-et-Loire pour constater qu'on ne prend vraiment pas le chemin d'inverser la tendance et de remplir l'objectif d'augmenter de 20% la proportion des élèves étudiant l'allemand dans les prochaines années comme semble vouloir le fixer pourtant la nouvelle loi d'orientation pour l'école qui est soumise au Parlement dans les prochains jours et sur laquelle le SNES/FSU a porté le jugement négatif que l'on sait. Jugement d'ailleurs partagé par la quasi-totalité des partenaires de l'école, si l'on nous permet cette

Suite page ...8

Actions "Carte Scolaire - Rentrée 2005"

NON AUX SUPPRESSIONS DE POSTES

Depuis la rentrée, occupations d'école, grèves locales, manifestations, réunions houleuses de CA se multiplient. Les suppressions de postes et les fermetures de classes déclenchent colère et protestation des parents et des personnels.

Le passage en force de la loi d'orientation pour l'Ecole la transforme en une loi Fillon CONTRE L'Ecole. Les lycéens la refusent, les enseignants en dénoncent le caractère régressif et injuste.

Dans ce contexte la FSU 71 a, dès le début février, contesté les mesures annoncées, écrit aux députés et déposé un préavis de grève pour la période du 22 février au 8 mars. Les organisations syndicales représentatives des personnels boycotteront le CDEN du 28 février, elles ont appelé les Elus et les représentants des collectivités locales à faire de même. Elles appellent les personnels et les usagers de l'Education Nationale à participer le mercredi 2 mars à 14 h 30 devant l'Inspection Académique à Mâcon, à un rassemblement unitaire pour exiger d'autres conditions de rentrée 2005 et d'autres choix pour l'avenir du service public d'Education

RASSEMBLEMENT A MACON

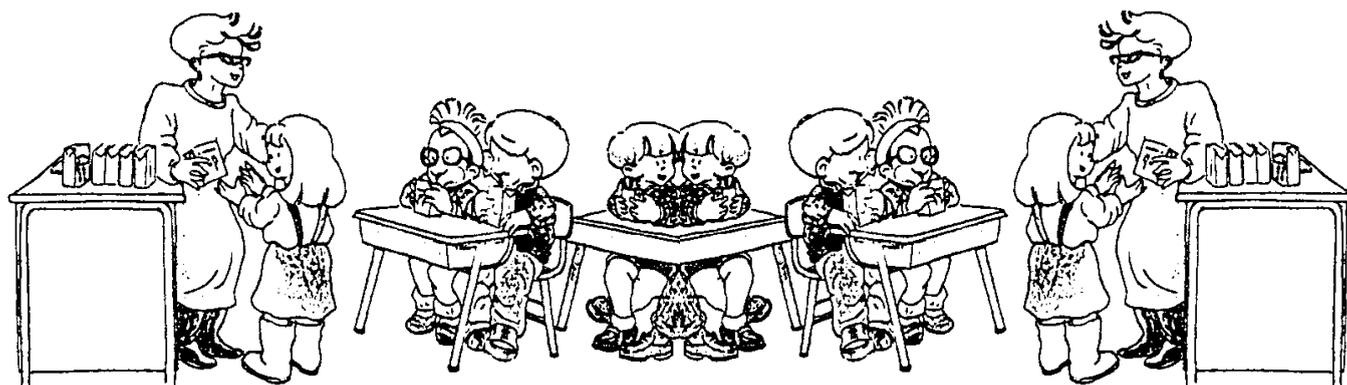
Mercredi 2 Mars 2005 à 14 Heures 30

Devant la Cité Administrative

ENSEMBLE, pour dire NON à la rentrée désastreuse qui se prépare dans le primaire,
ENSEMBLE, pour dire NON aux 120 suppressions de postes dans le second degré,
ENSEMBLE, pour dire NON aux mesures scélérates de la Loi Fillon,
ENSEMBLE, pour dire NON aux mesures dogmatiques de régression budgétaire,

Non à la politique libérale de casse du service public d'éducation républicain.

**Construisez les délégations, organisez les transports,
RENDEZ-VOUS A MACON MERCREDI**



(10 Février 2005)

La FSU 71 appelle à amplifier la mobilisation dans l'éducation.

Alors que les établissements scolaires de Saône et Loire sont fermés pour cause de congés de la zone B, le mouvement de protestation contre la politique éducative du gouvernement s'amplifie de jour en jour : dans toute la France, non seulement les personnels mais aussi les usagers de l'école, lycéens et parents d'élèves, expriment leur refus des nouvelles restrictions budgétaires et des régressions inscrites dans le projet de loi Fillon. La FSU 71 apporte tout son soutien à la grève nationale du 15 février, jour où débutera le débat parlementaire.

Elle s'est adressée à tous les députés de Saône et Loire pour dénoncer les conditions désastreuses de préparation de la rentrée scolaire 2005 (-120 postes dans les collèges et lycées) dans notre département, conséquence d'un budget de l'Education Nationale marqué par l'entêtement du gouvernement Raffarin à réduire la dépense publique sans tenir compte de la réalité des besoins. La FSU 71 demande aux députés de Saône et Loire d'intervenir à l'Assemblée

Nationale pour exiger du gouvernement un moratoire sur les suppressions de postes dans le département

D'ores et déjà, la FSU 71 appelle les personnels et les usagers à poursuivre la mobilisation dès la rentrée, le 21 février, en exprimant leur opposition aux suppressions de postes, aux fermetures de classes et leur refus du projet de loi Fillon. La FSU 71 dépose un préavis de grève pour la période du 22 février au 8 mars de manière à couvrir toutes les écoles et tous les établissements qui seront en grève locale avant et pendant les réunions des instances paritaires départementales chargées de préparer la rentrée 2005 ; elle appelle à la réussite des grèves d'ores et déjà décidées pour le collège Saint Exupéry de Montceau le 22 février et pour l'ensemble des établissements de l'Autunois le 24 février.

La FSU 71 appelle les personnels et les usagers de l'Education Nationale à participer le mercredi 2 mars à 14 h 30 devant l'Inspection Académique à Mâcon, à un rassemblement unitaire pour exiger d'autres conditions de rentrée 2005 et d'autres choix pour l'avenir du service public d'Education.

The new sectorisation des collèges de Chalon

Communiqué de Presse

(05 Février 2005)

Les dotations pour la rentrée 2005 viennent d'être envoyées par l'Inspection d'Académie dans les 5 collèges de Chalon et, en l'état, elles confirment malheureusement les craintes que nous avons exprimées dès le mois de décembre 2004 : à savoir que cette année encore rien ne se fera dans le cadre d'une nouvelle sectorisation des collèges de Chalon pourtant absolument nécessaire.

La FSU réaffirme haut et fort qu'une telle attitude ne s'inscrit pas dans la volonté pourtant répétée par tous les partenaires de faire vivre les 5 collèges de la ville. Elle dénonce cet immobilisme qui, en figeant une situation complètement insatisfaisante, complique chaque année davantage l'application des décisions nécessaires

Pire, la nouvelle carte des langues proposées à l'ensemble des collèges du département qui vient

aussi d'être communiquée s'inscrit en contradiction complète avec le principe, pourtant retenu, d'équilibre dans les options proposées par chacun des collèges de la ville.

Ainsi, l'annonce de la fermeture complète de l'enseignement de l'allemand au collège Robert Doisneau dans les documents fournis par le rectorat constitue un véritable non sens : suppressions de la langue vivante en 6ème (LV1), en 4ème (LV2) - ce qui entraîne également l'abandon de l'apprentissage de l'anglais en deuxième langue en 4ème ... Et pour couronner le tout, fermeture de l'enseignement de l'allemand dans les écoles primaires du secteur du collège Robert Doisneau ! La FSU juge ces propositions totalement inacceptables.

La FSU réaffirme donc l'urgence :

- de mesures pratiques visant à renforcer l'attractivité des différents collèges - des travaux notamment, à l'image de ceux qui

ont été déjà entrepris pour Robert Doisneau, doivent être étendus à d'autres établissements et en particulier au collège Jean Zay;

- de mesures concernant le rééquilibrage des effectifs,

- de mesures concernant le rééquilibrage des sections spécifiques et des options offertes par chaque établissement,

- de dotations de l'éducation nationale permettant tous les enseignements et les tâches de vie scolaire,

- de mettre en place, partout, des équipes renouvelées pour une meilleure gestion des établissements.

La FSU souligne l'absolue nécessité d'une véritable concertation pour qu'enfin la sectorisation des 5 collèges de Chalon entre enfin dans le domaine des réalités et quitte celui, délétère, des rumeurs et des actes manqués.

**COMMUNIQUE DES ORGANISATIONS SYNDICALES
DE LA FONCTION PUBLIQUE CGT-CFDT-FO-UNSA-FSU-CFTC
POUR NOS SALAIRES, LE SERVICE PUBLIC,
LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE
DANS L'ACTION INTERPROFESSIONNELLE LE 10 MARS**

La page des salaires dans la Fonction Publique est loin d'être tournée.

Nous l'avons rappelé au ministre suite aux mobilisations massives du 20 janvier et du 5 février, largement soutenues par la population.

Son absence de réponse sur les salaires et les pensions est profondément inacceptable! D'autant plus que les passages en force continuent, qu'une nouvelle réduction de l'emploi public est programmée, menaçant la qualité du service public.

Dans la continuité des actions engagées, nos organisations appellent tous les salariés de la Fonction Publique à faire grève, à se rassembler et à manifester le jeudi 10 mars, dans toute la France, en convergence avec les salariés des services publics et du secteur privé, actifs et retraités.

Pour la Fonction Publique, nous continuons à porter nos exigences en matière de salaires, d'emploi public, de défense du service public et de ses missions.

Dans l'unité d'action, par la grève et la manifestation, faisons du 10 mars un temps fort et incontournable.

Le 23 février 2005

**EN SAONE ET LOIRE, le 10 Mars,
TOUS ENSEMBLE PUBLIC-PRIVE
GREVE**

ASSEMBLEES GENERALES - DEBATS - MANIFESTATION

Sur nos lieux de travail ouvrons le débat pour la participation du plus grand nombre et la construction d'un mouvement fort,

Le 10 Mars à 10 heures, Assemblées générales décentralisées des grévistes dans les Maisons des Syndicats et les salles habituelles, ouvrons le débat sur les suites à donner en cas d'autisme du gouvernement.

**A 15 Heures
MANIFESTATION**

A CHALON SUR SAONE

Rassemblement devant la Maison des Syndicats

10 mars : grève et manifestation interprofessionnelle

Faisant suite aux mouvements de grèves et aux manifestations organisés par les Fédérations de fonctionnaires le 20 janvier, les Confédérations syndicales **CFTC, CGT, CGT-FO** se félicitent de **l'ampleur et du nombre de manifestations** organisées, à leur initiative, partout en France le 5 février (salaires, temps de travail, déréglementation, chômage). Elles ont rassemblé les salariés du privé et du public.

Avec leurs confédérations, les Unions départementales **CFTC, CGT, CGT-FO de Saône et Loire**, auxquelles se joignent **la FSU, l'Union syndicale Solidaires et l'UNSA** appellent tous les salariés du public et du privé à des **arrêts de travail interprofessionnels le 10 mars**. Elles leur demandent également de **venir manifester ce 10 mars à 15h à Chalon-sur-Saône** et invitent les chômeurs et retraités à s'y joindre.

Il s'agit de montrer la solidarité des salariés du public et du privé face au mépris affiché par le gouvernement vis-à-vis des centaines de milliers de manifestants du 20 janvier et du 5 février.

Tous ensemble salariés du public et du privé agissons ensemble pour :

Exiger des hausses de salaires

Refuser les attaques contre la **durée légale du travail à 35h hebdomadaires**.

La création d'emplois stables et bien rémunérés dans tous les secteurs d'activité (industrie et service)

Combattre la déréglementation avec la remise en cause du **Code du Travail**, des **Conventions collectives** et, du **Statut de la Fonction publique**.

La défense de nos **services publics qu'on démantèle**.

Tous ensemble, public, privé, jeunes nous défendons une Education Nationale de qualité qui est aujourd'hui mise à mal par le BUDGET 2005 et la loi d'orientation Fillon pour l'Ecole.

Tous ensemble public / privé/ jeunes/ chômeurs/ retraités, face à l'attitude méprisante du gouvernement, créons le rapport de force pour faire aboutir **les revendications**.

Relayez cet appel dans les entreprises, administrations, établissements scolaires, hôpitaux : **le temps presse !**

L'INTERSYNDICALE DE L'ANPE ET LA LOI BORLOO

CGT, FO, SNU et SUD ont appelé à la grève le 7 décembre 2004 pour que les agents de l'ANPE s'expriment avec force contre des dispositions qui menacent l'existence même du service public de l'emploi et font régresser les droits des demandeurs d'emploi, c'est à dire :

- Une modification radicale du service public de l'emploi (en y intégrant largement officines de placement privé et entreprises de travail temporaire !!!)
- La mise en concurrence totale de l'Agence sur sa mission de placement
- Le rôle grandissant, voire prépondérant, des ASSEDIC dans le pilotage des politiques de l'emploi
- La création des maisons de l'emploi, structures parasitant nos missions fondamentales
- La création de « plates-formes de vocations jeunes » où l'unique orientation pour les jeunes s'effectuera en fonction des besoins des secteurs en tension.
- La suppression de la confidentialité des fichiers,
- L'accroissement des contrôles à l'encontre des chômeurs
- Le remodelage des différentes formules d'insertion, en multipliant les contrats de travail atypiques et les subventions sans contrôle aux employeurs.
- La facturation de certaines prestations de l'agence avec la création de filiales

Même sans espoir d'obtenir une modification de la loi, il était indispensable que les syndicats de l'ANPE interpellent fortement les agents sur la nocivité à terme de cette loi.

D'après la Direction Générale, il y a eu 16% de grévistes, mais en fait 25% si on compare à l'effectif présent la veille.

L'intersyndicale de Saône et Loire a décidé de rencontrer le député Gérard Voisin et le Sénateur Jean-Patrick Courtois pour leur demander comment ils voyaient la mise en place des Maisons de l'Emploi et la réinsertion des Demandeurs d'Emploi les plus en difficulté.

Le 16 décembre 2004, Gérard Voisin nous dira :

- Borloo sort de l'ordinaire, il a un vécu local qui le rend crédible, mais les décrets d'application de la loi risquent de la dénaturer, à cause du filtre des hauts fonctionnaires.
- La protection sociale en France est bonne et suffisante (poussé dans ses retranchements, il admettra que les organismes caritatifs devraient être plus soutenus par l'Etat).
- Il peut y avoir une saine concurrence entre le privé

et le public.

Malgré des positions très opposées aux nôtres sur le Service Public, il ne ferme pas la porte à une future réunion lorsque la mise en place de la Maison de l'Emploi de Mâcon sera plus avancée (Gérard Voisin est également président de la communauté de communes du Val de Saône)

Le 17 janvier 2005, Jean-Patrick Courtois, qui est aussi Maire de Mâcon, nous dira :

- Il y a bon espoir que d'ici 3 ou 4 mois la convention locale de la Maison de l'Emploi soit acceptée
- Il n'y aura pas d'organisme privé dans la Maison de l'Emploi de Mâcon : le bâtiment est plein. D'ailleurs, aucun organisme privé n'a demandé à y participer et nous ne leur demanderons pas.
- Dans cette future convention, le rôle de la commune de Mâcon sera comme aujourd'hui d'apporter le financement pour l'entretien du bâtiment. Il en sera de même pour la communauté d'agglomération, puisque la moitié des crédits de l'Etat sont donnés à cette communauté d'agglomération.
- Les communes qui créent des emplois et qui ont des structures sociales d'accueil attirent les exclus. Il faudrait une politique sociale d'Etat.

Jean-Patrick Courtois semble ne pas avoir très bien compris la loi Borloo qui envisage les Maisons de l'Emploi comme des conventions entre le service public de l'emploi, des organismes privés et les communes, et pas uniquement comme un bâtiment.

La prochaine étape est une entrevue le 7 mars 2005 avec le député Jean-Paul Anciaux qui a pour mission temporaire auprès du ministre de l'emploi « les Maisons de l'Emploi ».



RESULTATS DES ELECTIONS PROFESIONNELLES DE JANVIER 2005 A L'ANPE.

BOURGOGNE : Le SNU-ANPE toujours en tête, continue sa progression

Avec une augmentation de la participation (74% de votants), le SNU obtient 2 sièges sur 5 (avec 39% des voix) dans le Comité Consultatif Paritaire Régional ainsi que dans le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail. CFDT, CGC, CGT, FO et SUD naviguent entre 9 et 16%. UNSA et CGC sont à moins de 5%.

Dans les Commissions Paritaires qui gèrent les mutations, les promotions et les avancements (4 commissions en fonction des cadres d'emplois), le SNU obtient 8 sièges sur 12, le nombre de voix variant de 49% à 65% suivant les commissions.

En comparaison avec les élections de 2002, la progression générale du SNU est de 5 à 20% suivant les commissions. FO, CFDT, CGC, SUD perdent tous au moins 4%. La CGT et la CFTC présentaient des listes pour la première fois.

Ces bons résultats valident une activité soutenue des militants de la région dans le refus du nouveau statut, dans la défense des agents en difficulté et dans un effort permanent d'information.

DECLARATION SNES/FSU au CTPD du mercredi 2 février 2005

(Suite de la page 2)

parenthèse.

Mais l'étude de cette carte des langues permet aussi de revenir sur une autre grande absente de cette préparation de rentrée : la sectorisation de Chalon. Nous ne reviendrons pas sur les derniers développements par presse interposée qui ont permis de vérifier la volonté de tous les partenaires d'assurer le maintien de 5 collègues sur Chalon. Cependant, à ce jour, rien n'est fait, ni proposé au niveau des effectifs. On est tout surpris de constater qu'un des principes qui semblait pourtant devoir conduire la construction de cette nouvelle sectorisation à savoir l'équilibre dans l'offre de formation pour les élèves et notamment la présence d'options communes n'est plus respectée pour les langues dans le document qui nous est soumis. Comment, en effet, justifier au collège Robert Doisneau, la fermeture de l'allemand en primaire dans son secteur de recrutement, de l'allemand LV1, de l'allemand LV2 - donc la fermeture totale et définitive de l'allemand car aucune création de bilangue n'est même envisagée - et, nous allions l'oublier, mais par voie de conséquence, de l'anglais LV2 ? De telles décisions auraient bien sûr pour première conséquence la suppression du poste d'allemand implanté au collège. Sur la ville, en réduisant le « choix » de langues

vivantes dans ce collège aux seules LV1 anglais et LV2 espagnol, pour les élèves et leurs parents, ce serait la porte plus qu'ouverte aux demandes de dérogations de nécessité... ou de complaisance. D'ailleurs St Gengoux le National, Matour, Chauffailles, Lugny et Générard, eux -aussi, en sont réduits à cette « offre ». Il est déjà urgent de corriger et de modifier cette carte des langues !

L'examen des documents de l'Inspection académique montre d'autre part que cette année les horaires pour les groupes de langues vivantes ont pour la première fois été nettement identifiés et qu'à nouveau figurent les heures attribuées pour les langues anciennes, les labos, les sections européennes, les UPI à la dotation identique à celle de l'an passé, les primo arrivants, les 3^{ème} d'insertion. La chorale, à l'opposé, n'a pas été étiquetée alors qu'on sait qu'elle est trop souvent utilisée comme variable d'ajustement et que son existence, prônée dans les discours convenus, est de fait remise en cause sur le terrain.

Les SEGPA devraient voir leur effectif global baisser de 32 élèves et leur dotation augmenter, mais oui, de 8h. Cette dernière notation positive montre qu'il est parfois possible de faire autrement.

Les personnels consultés dans

ces prochains jours ne manqueront pas de se saisir au sein des différents établissements de ces données et de réagir au cours des assemblées générales qui vont se tenir, en attendant les commissions permanentes et les conseils d'administration qui auront lieu parfois avant, dans la précipitation, mais pour la plupart après les vacances de février. Nul doute que les mois de février et de mars nous permettront de revenir sur les conséquences concrètes, sur le terrain, de cette préparation de rentrée. A ce propos, pouvons-nous connaître les dates du groupe de travail et du CTPD qui examinera dans le détail les mesures envisagées pour chaque établissement ?

La journée du 20 janvier a permis de vérifier l'état d'attention et de mobilisation de nos collègues et il n'est pas besoin d'être grand prophète pour annoncer des réactions décidées devant l'insuffisance manifeste de dotations qui illustre tristement un manque d'ambition pour l'Ecole déjà maintes fois dénoncé. La FSU soutiendra toutes les initiatives qui contribueront à combattre cet état de fait inacceptable.



RETRAITES

**Retraites : pensez à faire valider très vite
vos services de non-titulaire...**

... même et surtout si votre départ en retraite est encore lointain !

Tout d'abord, ne pas confondre « validation des services de non-titulaires en vue de la retraite » avec « reclassement » : il s'agit bien dans les deux cas de faire prendre en compte certains des services effectués comme non titulaire, mais la « validation » concerne l'ouverture du droit à pension et le calcul du montant de celle-ci, alors que le « reclassement » porte sur la carrière (avancement d'échelon). Il faut déposer deux dossiers différents, indépendants l'un de l'autre, ne portant pas sur les mêmes éléments, et ne concernant d'ailleurs pas forcément les mêmes personnes. Le dossier de reclassement est toujours à déposer le plus tôt possible après la titularisation (ou le changement de corps), mais la « réforme » des retraites de 2003 a introduit des modifications importantes en ce qui concerne la « validation des services de non-titulaires en vue de la retraite ».

Dorénavant, en effet, pour être recevable, le dossier de demande de validation doit être déposé dans les deux ans suivant la titularisation si celle-ci est intervenue après le 01.01.2004. Si la titularisation est intervenue avant le 01.01.2004, le dossier doit être déposé avant le 31.12.2008, ou avant le départ en retraite si celui-ci intervient plus tôt.

Quoi qu'il en soit, vous avez tout intérêt à déposer ce dossier le plus rapidement possible, parce que les

retenues rétroactives que vous aurez à régler seront calculées sur la base du traitement que vous percevez à la date de dépôt de ce dossier, et aussi parce que cette possibilité de validation est menacée et peut être remise en cause à tout moment.

Même si tous les services de non-titulaires ne sont pas validables (c'est le cas en particulier des services d'aides-éducateurs, d'assistants d'éducation, de vacataires, de CES-CEC, des services en GRETA ou dans les établissements privés sous contrat etc.), il est en général utile et rentable à terme de faire valider **tous** les services (même – et c'est nouveau - à temps partiel) qui peuvent l'être : il s'agit de services d'auxiliaire, de temporaire, de contractuel, à l'éducation nationale, dans un autre ministère ou pour une collectivité territoriale, même effectués à l'étranger. Cette validation peut avoir parfois une importance primordiale, en particulier pour les mères dont les enfants sont nés alors qu'elles n'étaient pas titulaires.

Le dossier est à se procurer auprès de l'établissement ou du rectorat. Votre syndicat est à votre disposition pour des renseignements plus précis ou pour des simulations : n'hésitez pas à le contacter.

J'ai lu...* Dans la bibliothèque pratique de l'Institut de recherches de la FSU, un mémento pour tout savoir sur sa retraite : **Connaître ses droits, Calculer sa retraite*

Les nouveautés de la loi rendent encore plus complexe la constitution d'un dossier de pension. Ce dossier reprend en effet la totalité d'une histoire professionnelle personnelle, mais aussi familiale et sociale. Les difficultés ne sont certes pas nées avec la loi Fillon. Mais les débats vifs auxquels elle a donné lieu ont conduit chacun à se poser d'une façon différente la question de la retraite. L'objet de ce livre est de répondre à cette interrogation. Les auteurs se sont efforcés d'informer très précisément les collègues pour la reconstitution de leur carrière, la constitution de leur dossier de retraite et l'évaluation du montant de leur retraite de la fonction publique. Ce livre a été conçu pour aider les militants syndicaux dans cette tâche, avec le souci d'informer le plus clairement possible sur le contenu précis de la réforme.

Pour commander, écrire à institut@institut.fsu.fr ou téléphoner au 01 44 79 90 41

Action sociale : sus aux profiteurs !

La diminution drastique des crédits prévus dans le budget 2005 pour l'action sociale interministérielle était un signe fort : en diminuant de 15 à 35% un certain nombre d'aides et prestations en direction des fonctionnaires à bas revenus et des retraités, il s'agissait bien de faire cesser une scandaleuse dilapidation des deniers publics; d'ailleurs, ces budgétivores éhontés n'auraient-ils pas l'opportunité de se refaire grâce à la baisse promise de l'impôt sur le revenu - le fait qu'ils n'en paient souvent pas mais que la CSG et les impôts locaux augmentent étant évidemment un problème qui n'a rien à voir!

L'Education Nationale ne pouvait décemment pas faire moins en ce qui concerne ses propres personnels. Mieux, elle avait, en bonne gouvernance, anticipé sa participation à la haute et noble mission d'économies budgétaires que la dureté des temps impose à un Etat qui vit, c'est bien connu, au-dessus de ses moyens... Elle avait en effet déjà débusqué un nid de profiteurs potentiels d'autant plus dangereux qu'ils sont en voie de multiplication exponentielle : on aura reconnu les Assistants d'Education. Certains de ces nantis n'avaient-ils pas eu l'outrecuidance de demander des aides ou autres prestations, sous le fallacieux prétexte que leur rémunération, soi-disant déjà faible, serait encore diminuée par le fait qu'on leur impose des temps partiels, et qu'ils auraient de la peine à vivre de leur travail? La réponse fut sans faiblesse : **les Assistants d'Education employés par les EPLE n'ont pas droit à l'action sociale** (sauf aux chèques-vacance); seuls

ceux qui sont Auxiliaires de Vie Scolaire Individuels (AVSI) peuvent y prétendre...

Se disant représentants du personnel, certains esprits chagrins se sont émus, allant jusqu'à parler de mesquinerie ubuesque, d'injustice, d'absurdité bureaucratique, voire - on ose à peine l'écrire - de "saloperie". Dans sa grande mansuétude, l'Administration voulut bien fournir à ces turlupins l'explication suivante, aussi lumineuse qu'imparable : les ADE qui travaillent dans un EPLE (un collège ou un lycée) ont été recrutés par ledit EPLE, qui a la personnalité juridique : ils ne sont donc pas personnels du ministère de l'Education Nationale, et n'ont, sauf disposition particulière, aucun des droits de ceux-ci, et surtout pas le droit à l'aide sociale; en revanche, les AVSI (intervenant dans les écoles auprès des enfants handicapés) ont, eux, été recrutés par l'Inspecteur d'Académie, c'est à dire par le Ministère : ils sont donc personnels de celui-ci, et ont en conséquence les droits correspondants...

Il faudrait vraiment avoir l'esprit bien bas pour ne pas se rendre à des arguments d'un si grand sens et d'une telle élévation morale. Il est en tout cas évident qu'il n'y a pas là matière à une quelconque protestation, et surtout pas le 10 mars prochain...

Dernière minute

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA FCPE ECOLE MORTE, LE JEUDI 10 MARS

(extrait)

Pour signifier solennellement au gouvernement leur refus de cette politique de casse du service public, la FCPE appelle tous les parents à ne pas envoyer leurs enfants à l'école le jeudi 10 mars et à manifester ce jour là.

STAGE DE FORMATION SYNDICALE

Décentralisation :

Compétences, Statuts, Représentativité et Droits Syndicaux

La formation syndicale est un droit... INSCRIVEZ-VOUS au Stage Fédéral départemental

Comment faire ?

1° Demander immédiatement un congé pour le **Jeudi 31 Mars 2005**.

2° Compléter la fiche d'inscription et la retourner à la **FSU71 2 rue du Parc 71100 CHALON**

DECENTRALISATION

Quel statut pour les personnels ?

Quelles sont les compétences des uns et des autres ? Chefs d'établissement, Gestionnaires, Conseil Général, Conseil Régional...

Les pressions de l'administration de l'EN, les réticences des CG & CR., quelle réversibilité ?

Quels statuts à la territoriale,

Quels droits syndicaux ?

Quelle prise en compte de la représentativité ?

Formons-nous ensemble !

Construisons les outils !

Le stage est ouvert à tous les personnels, à toutes les catégories, à tous les syndiqués de la FSU.

N'hésitez pas, inscrivez-vous

MODELE (Education)
à rédiger sur papier libre
Prénom Nom,
Professeur, ... OEA ...
....(établissement)

Congé pour Stage de Formation Syndicale du 31 Mars 2005

Madame le Recteur,

Conformément aux dispositions de la loi N°84/16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour les jeudi 31 Mars 2005, pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera à Chalon sur Saône.

Il est organisé par la FSU 71, sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (Arrêté publié au JO du 05/02/93)

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ma demande, je vous prie d'agréer, Madame le Recteur, l'expression de mon profond dévouement au Service Public d'Education.

à _____ le /02/2005
Prénom Nom.

Fiche d'inscription au stage « DECENTRALISATION »

Organisé par la FSU 71 à CHALON SUR SAONE (Maison des Syndicats)

Nom : _____ Prénom : _____ Syndicat : _____-FSU

Téléphone personnel : _____ Adresse Email : _____

Etablissement : _____ Adresse : _____

Participera au Stage de formation syndicale du Jeudi 31 MARS 2005

_____ prendra le repas de midi. Jeudi 31 Mars

La demande d'autorisation d'absence a été déposée le ____/____/2005

Le ____/ mars /2005,
Signature :

à renvoyer dans les meilleurs délais à la Section Départementale FSU71

conditions de travail menace aussi bien le public que le privé

- parce que salariés du privé comme salariés du public, actifs et retraités, *voient leurs salaires* et pensions stagner, notre pouvoir d'achat régresser

- parce que la lutte pour l'emploi et contre la précarité concerne tous les salariés et *donc aussi* l'emploi public

- parce que des services publics partout performants, une école qui ait les moyens d'assurer la réussite de tous les jeunes sont des facteurs déterminants d'une politique de droits, de justice, de développement économique et social.

- Parce que le Ministre reste sourd à nos revendications salariales et essaye de mettre en avant une refonte des statuts qui bouleverserait les principes de la fonction publique.

En matière d'éducation, tout en faisant quelques concessions aux luttes que nous avons

conduites, il avance à marches forcées dans les procédures de vote d'une loi que personnels, jeunes, parents contestent. Il n'apporte aucune réponse aux revendications qui se multiplient sur la carte scolaire. Il ne répond pas à l'urgence de transformer le système éducatif afin de faire réussir tous les élèves.

La FSU appelle les personnels de l'éducation et des fonctions publiques à participer massivement à la *grève unitaire du 10 mars* en manifestant pour leurs revendications.

Elle apporte également son soutien à la journée de manifestation des lycéens du 8 mars et à celle des personnels de la recherche et des universités le 9 mars. Elle appelle les personnels à débattre des suites dans les assemblées générales le 10 mars.

CGT-CFDT-FO-UNSA-FSU-CFTC

10 MARS 2005 - GREVE ET MANIFESTATIONS